

Compte rendu du Conseil Communautaire
Du 23 février 2012

Etaient présents :

Mesdames : Bouloy Catherine, Chobbeau Chantal, Gabreaux Evelyne, Gangand Marie Ange, Huvet Odile, Macocha Ilona, Pierre Dit Méry Armelle, Person Agnès, Pierot Marie Françoise, Szamweber Alexia.

Messieurs : Bonnet Marcel, Colot Régis, Dezenzani Giovanni, Diez Daniel, Duhal Christophe, Egon Jean Raymond, Fouraux Michel, Francart Sébastien, Gobillard Thierry, Godart Jean Marie, Gallois Hervé, Hubscher Eric, Huguin Jean, Leclère Jean Baptiste, Janson Cédric, Lefort Roger, Le Touzé Jacques, Le Roux Gabriel, Mainsant François, Morand Olivier, Pérard François, Petitdidier Vincent, Pron Bruno, Rocha-Gomes Manuel, Soudant Olivier, Thomas Bernard

Suppléants : Caillet Alain (Suppléant de Mme Chocardelle Brigitte)

Excusés : Beulande Eric, Chocardelle Brigitte, Dufour Bruno, Durand Christophe, Durand Véronique, Grégoire Martine, Romagny Marie Christine, Piot Eric, Thierion Céline, Valet Michel

Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales) :

De Mme Grégoire Martine à Mr Egon Jean Raymond

De Mr Piot Eric à Mr Bonnet Marcel

Invités présents : Mr Aubert, Capitaine Pelletier

Invité excusé : Mr Wasner Alain

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Francart Sébastien est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Madame Gangand d'accueillir le Conseil Communautaire dans la commune de Sommepy Tahure.

Madame Le Maire présente en quelques mots sa commune et annonce la fermeture de l'école privée pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame Gangand parle d'un projet de pôle scolaire à créer sur la commune de Sommepy Tahure à taille humaine pouvant accueillir 150 élèves.

Monsieur le Président ouvre ensuite la séance et propose d'étudier tous les points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Président ouvre le premier dossier.

- AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2010/51 en date du 6 mai 2010, décidant de mettre en place la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ;

Vu la délibération n°2011/39 en date du 28 avril 2011, décidant de reconduire la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission de actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité conclue avec la Préfecture de la Marne, pour trois ans à compter du 1^{er} juin 2011 ;

Considérant qu'un avenant peut être signé afin de transmettre les documents budgétaires par voie dématérialisée;

Considérant que la Communauté de Communes de la Région de Suippes a décidé, à l'issue d'une consultation de conserver le même dispositif homologué dont l'opérateur est FAST ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de la Région de Suippes de poursuivre la télétransmission des actes de la collectivité et d'ajouter les domaines et les matières prévues dans la convention suivante :

- Budget Primitif,
- Budget Supplémentaire,
- Décisions modificatives,
- Compte administratif ;

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de conclure un avenant à la convention entre le représentant de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes Budgétaires.

Autorise le Président à signer l'avenant et tout document relatif à cette affaire.

- ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande d'indemnité de conseil au titre du 4^{ème} trimestre 2011 en date du 13 décembre 2011, sollicitée par Monsieur Alain WASNER, Receveur du Trésor Public ;

Considérant qu'une indemnité de conseil peut être attribuée au Trésorier pour la gestion du 4^{ème} trimestre 2011 ;

Considérant que l'indemnité de conseil au titre du 4^{ème} trimestre 2011 peut s'élever à 229,61€ au taux de 100% ;

Considérant que le Bureau Communautaire, réuni le 9 février 2012, propose de fixer une indemnité de conseil au titre du 4^{ème} trimestre 2011, au Receveur Communautaire, au taux de 50% soit un montant de 114,80 €;

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser une indemnité brute au taux de 50 % soit 114,80 € pour le 4^{ème} trimestre 2011, à Monsieur WASNER Alain, Receveur Communautaire.

Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6225 du budget général 2012.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au paiement de cette indemnité.

- REGULARISATION POUR LA PRISE EN CHARGES DES FRAIS DE REPAS DU CHAUFFEUR DE CAR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 2005 modifiant l'article 2 : compétences facultatives : 8) Transports scolaires et périscolaires : fonctionnement et investissement ;

Considérant que le transport scolaire primaire est assuré en régie par les services communautaires ;

Considérant que depuis l'instauration du service en 2004, le repas du chauffeur a toujours été pris en charge par la Communauté de Communes ;

Considérant que cette prise en charge des repas a pour objet d'éviter des allers retours supplémentaires lesquels induisent un surcroît de charges de fonctionnement et une gestion difficile du temps de travail ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 février 2012 ;

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Décide que les frais de repas du chauffeur du bus intercommunal seront pris en charge selon les modalités suivantes :

- L'agent doit travailler en journée continue (matin et après midi).
- Le montant du repas sera de 15 euros maximum.

Décide que les frais de repas seront acquittés par la Communauté de Communes auprès des restaurateurs.

Précise que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6068 : Autres Matières et fournitures du budget Annexe Transports Scolaires de l'exercice en cours.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36 et L 2312-1 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire qui s'est tenu le 9 février 2012 ;

Les orientations à prendre en compte en 2012 **pour le BUDGET PRINCIPAL** sont :

Décide que les budgets 2012 seront établis en tenant compte du Débat d'Orientation Budgétaire.

- POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES DEPENSES

- Prévission d'une enveloppe de 80 000 euros HT pour la réalisation du gravillonnage.
- Prévission d'une enveloppe de 60 000 euros pour la réfection des avaloirs (30 000 euros en section de fonctionnement et 30 000 euros en section d'investissement).
- La maîtrise de la masse salariale reste une priorité.
- Baisse de 5 % des charges à caractère général.

LES RECETTES

- Le maintien, dans la mesure du possible, des taux d'imposition pour l'année 2012.
- La progression du Coefficient d'Intégration Fiscale.
- La répercussion intégrale sur la TEOM de l'éventuelle augmentation de la participation versée à GÉOTER.

- POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES DEPENSES

Pour 2012, les projets de la Communauté de Communes sont les suivants :

- **L'arrêt du projet actuel de la Maison des Services au Public** regroupant le siège communautaire, la Maison des Services et le Relais Services Public avec les décisions suivantes :
 - Renoncer aux subventions de la maison des services.
 - Solliciter un report de subvention pour le projet de siège communautaire.
 - Négocier la sortie financière des contrats liés au projet.
- Le redémarrage d'un nouveau projet de siège communautaire.

- La construction de la **Maison de santé pluridisciplinaire**.
- **La réfection des réseaux pluviaux et des avaloirs**.
- **La Piscine**
 - Travaux de brochage des arches et de réparation de la toiture.
- **Les écoles**
 - Etude de programmation de l'école Jules Ferry primaire de Suippes.
 - Travaux d'entretien et d'amélioration des écoles.
- **Les églises**
 - Travaux divers de mise hors d'eau et d'entretien.
 - Travaux d'amélioration du chauffage de l'église de Suippes.
- **La médiathèque**
 - Réaménagement des espaces intérieurs et création d'un espace audio.
- **Le Centre d'Interprétation**
 - Expositions, remplacement d'appareils électroniques.
- **Les services techniques**
 - Equipements et outillage.
- **Les services administratifs**
 - Remplacement d'ordinateurs hors service, achat de logiciels.
- **Les conventions de Mandat**

Les orientations à prendre en compte en 2012 **pour le budget ASSAINISSEMENT** sont :

- Réalisation du zonage assainissement sur les 16 communes membres.
- Achèvement de la station d'épuration de Suippes.
- Construction d'une fosse à sable à la nouvelle station d'épuration de Suippes
- Réalisation des études et des travaux sur le lagunage de Sommepy-Tahure.
- Fin des travaux de réfection des assainissements non collectifs engagés en 2010.
- Etudes et travaux d'extensions de réseaux et boîtes de branchement.

Les orientations à prendre en compte en 2012 **pour le budget EAU POTABLE** sont :

- Réalisation d'études et bilans sur la qualité de l'eau.
- Captage de Sainte Marie à Py : mise en place de la DUP (études et travaux).
- Extensions de réseaux.
- Travaux de sécurisation des périmètres de protection des captages.
- Réfection de la station de pompage à Suippes.

- Réfection du réservoir de Somme Suipe et Souain.

Les orientations à prendre en compte en 2012 **pour le budget ZONES INDUSTRIELLES** sont :

- Achat de terrains.
- Création du village artisanal.
- Travaux de mise aux normes des installations électriques sur la zone de la Louvière (suite aux diagnostics électriques réalisés en 2010) : fourniture du matériel. Les prestations seront réalisées au maximum en interne.

Monsieur le Président présente le document aux membres du Bureau Communautaire.

Monsieur le Président explique l'intérêt du DOB.

Monsieur le Président parle ensuite du contexte économique et budgétaire.

Monsieur le Président annonce les principales mesures de la loi de finances et ses conséquences pour les collectivités locales.

Monsieur le Président apporte des explications sur les nouveaux fonds de péréquation horizontale dont la Communauté de Communes serait contributrice et l'augmentation du taux de TVA à 7%.

Monsieur Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Leclère.

Monsieur Leclère aborde les premiers bilans de l'année 2011.

Monsieur Leclère présente notamment la situation de la dette communautaire.

Monsieur Leclère parle du besoin de financement en 2011 de la Communauté de Communes et des deux emprunts de 1,3 millions d'euros qui ont été contractés. Un emprunt de 750 000 euros a également été contracté pour la station d'épuration.

Monsieur Leclère parle ensuite des dépenses de fonctionnement 2011 de la Communauté de Communes. Les charges évoluent tout comme les recettes.

Monsieur Leclère explique que l'augmentation des charges correspond à de nouvelles compétences ou services exercés par la Communauté de Communes.

Monsieur Leclère explique ensuite le graphique de répartition des dépenses de fonctionnement.

Monsieur Leclère dit que des économies sont possibles sur les charges à caractère général.

Monsieur Leclère dit que les ressources fiscales progressent de 2,80%, mais sont stables sur les trois dernières années.

Monsieur Leclère explique ensuite le tableau relatif à la dotation globale de fonctionnement et précise que les dotations sont stables.

Monsieur Leclère dit que le résultat net serait de l'ordre de 800 000 euros.

Monsieur Leclère aborde ensuite les orientations pour l'exercice 2012. Pour 2012, les lignes directrices sont de maîtriser les charges de fonctionnement et de concrétiser les projets d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur Leclère dit qu'elle regroupe 4 postes principaux correspondants aux charges quotidiennes de la Communauté de Communes.

Au vu de l'accroissement des compétences, ces charges ont naturellement tendance à augmenter. Pour autant, des baisses des dépenses et notamment à hauteur de 5 % seront recherchées sur les charges à caractère général.

A titre d'exemple, le budget piscine sera plafonné à 300 000 euros pour l'exercice 2012.

Monsieur Leclère dit que les actions significatives sur ce chapitre budgétaire seront :

- Le gravillonnage avec une proposition d'enveloppe de 80 000 euros HT.
- Le curage des réseaux pluviaux : relance d'un marché de curage sur 2012 (avec des interventions plus espacées et moins coûteuses).
- La réfection mineure des avaloirs (les travaux plus conséquents seront affectés en section investissement).
- L'entretien des rivières.
- Les travaux d'entretien courant sur les écoles.

Monsieur Leclère parle ensuite des charges de personnel et dit que les niveaux de salaires seront maintenus au niveau de 2010.

Monsieur Leclère dit qu'un travail d'optimisation et de mutualisation des agents est aussi opéré.

Monsieur Leclère parle ensuite des autres charges de gestion courante. Il s'agit des cotisations ou participations aux syndicats notamment GEOTER et au SDIS. Ces cotisations ont tendance à se stabiliser.

Pour les subventions d'équilibre, les montants devraient rester stables pour les budgets annexes.

Monsieur Leclère dit aussi que les intérêts d'emprunt représentent en 2012 un montant de 94 288,49 euros pour le budget principal (près de 3 % des charges réelles).

Monsieur Leclère parle ensuite des recettes et aborde en premier lieu la fiscalité.

Monsieur Leclère rappelle qu'il est nécessaire de modérer la pression fiscale sur les ménages.

Monsieur Leclère dit toutefois que la nécessité de garder un CIF en progression peut obliger la Communauté de Communes à faire progresser la fiscalité.

Monsieur Leclère parle ensuite de la dotation globale de fonctionnement et dit que les montants inscrits au budget 2012 seront ceux de l'année 2011.

Monsieur Leclère dit que les ventes de produits devraient augmenter compte tenu notamment de la hausse de fréquentation de la piscine intercommunale.

Monsieur Leclère liste les investissements du budget principal.

Le premier projet concerne le projet de siège communautaire.

Monsieur Leclère dit que les membres de la commission finances ont souhaité abandonner ce projet compte tenu de son importance financière, des autres projets

structurants et des investissements récurrents (voirie). La priorisation des projets a été opérée par les membres de la commission.

Monsieur Leclère dit que le projet n'est pas abandonné mais à redéfinir.

Monsieur Leclère dit que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cet arrêt et prendre en compte les conséquences financières en terme de contrat et de subvention. Le Conseil Communautaire devra également acter le lancement d'un nouveau projet.

Monsieur Leclère dit que la commission a prescrit des modalités de travail pour le nouveau projet avec notamment une participation de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle.

Monsieur Petitdier s'interroge sur la capacité d'investissement pour la construction d'un siège communautaire étant entendu que la Communauté de Communes a d'autres projets structurants.

Monsieur Leclère dit que la somme n'est pas connue et il faut prendre en compte plusieurs paramètres.

Monsieur Leclère dit que la commission finances doit se réunir prochainement pour définir ce montant de l'enveloppe et la priorisation des projets d'investissement.

Madame Person s'interroge sur la procédure de sélection d'un nouvel architecte.

Monsieur le Président dit qu'il faudra lancer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Leclère parle ensuite de la maison de santé.

Madame Person rappelle que le projet doit se concrétiser rapidement compte tenu des nombreux projets dans la Marne.

Monsieur le Président dit qu'à ce jour le contour de l'investissement immobilier est arrêté lors de la dernière réunion. Il ne comprend que les locaux des professionnels de santé.

Monsieur le Président dit que la prochaine réunion devra permettre d'engager les négociations sur les loyers et la période d'amortissement du bâtiment.

Monsieur Leclère parle ensuite des écoles, puis des églises.

Monsieur Leclère parle ensuite des investissements du budget annexe Transports Scolaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Diez pour qu'il présente les orientations d'investissement en matière d'eau et d'assainissement.

Monsieur Diez présente ensuite les investissements des budgets annexes Eau Potable et Assainissement.

Monsieur Le président donne ensuite la parole à Monsieur Ouahba, en raison de l'absence de Madame Chocardelle, pour expliquer les projets d'investissement du budget annexe Zones Industrielles.

Pour la mise aux normes des installations électriques des bâtiments de la zone de la Louvière, des devis ont été réalisés en 2011 mais se sont avérés trop chers. Pour 2012, il sera provisionné le montant des fournitures et les travaux seront réalisés par le technicien de la piscine.

Monsieur Le Président demande aux délégués leur avis ou questions sur le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Soudant s'interroge sur la fermeture de l'école privée de Sommepy-Tahure et sur l'augmentation du nombre d'élèves de l'école publique à la rentrée 2012.

Monsieur le Président dit que la prochaine commission finances doit nous éclairer sur les marges de manœuvres possibles et les possibles projets.

Monsieur le Président dit qu'il est important de respecter les procédures afin de définir les budgets des possibles projets.

Monsieur le Président dit également que les feuilles travaux souhaités pour 2013 ont été envoyées ces dernières semaines. Chaque commune peut y mentionner ses intentions de projets.

Monsieur le Président dit que les fiches travaux 2014 et suivantes seront envoyées également dans les prochains jours pour établir une programmation à moyen terme.

Concernant le projet d'école de Sommepy Tahure, Monsieur le Président rappelle que tout projet doit avoir une délibération concordante des communes de Sommepy Tahure, de Sainte Marie à Py, de Saint Souplet sur Py et de la Communauté de Communes des Rives de la Suippes ayant la compétence pour cette dernière commune.

Ces projets doivent s'inscrire dans une programmation et il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur la réalisation de ce type de projets.

Monsieur le Président dit que la Communauté de Communes prendra une décision en s'appuyant sur ces avis, conformément au mode de fonctionnement de la Communauté de Communes.

Monsieur Colot fait part du caractère urgent de ce dossier.

Monsieur Leclère dit que le dossier est en deux étapes. La première concerne la rentrée 2012 et la seconde concerne un projet de nouveau pôle scolaire.

Monsieur Hubscher s'interroge sur la négociation et la réparation du paiement des indemnités auprès du maître d'œuvre pour le renoncement au contrat.

Monsieur le Président dit que la négociation n'a pas encore eu lieu.

Monsieur Colot s'interroge sur le prix de l'eau et de l'assainissement et sur une éventuelle augmentation.

Monsieur Diez dit que le prix de l'eau risque d'augmenter et que les hypothèses sont en cours de calcul.

Monsieur Colot s'interroge sur des grandeurs d'augmentation.

Monsieur Diez dit qu'il apparaît prématuré d'annoncer des niveaux d'augmentation.

Monsieur le Président dit qu'il est logique que la totalité de l'eau assainie soit répercutée sur les eaux assainies tant collectivement que non collectivement. Compte tenu des financements globaux depuis 10 ans, tout le territoire doit participer.

Monsieur le Président dit que cette décision respectera les volontés initiales en matière d'assainissement.

Monsieur Duhal s'interroge sur le CIF et l'incidence en cas d'augmentation d'une commune.

Monsieur le Président dit qu'une augmentation notable de la pression fiscale d'une commune entraînerait une augmentation des taux communautaires.

Monsieur Egon dit qu'il est important de prioriser les dépenses d'investissement dans le débat d'orientation budgétaire et y porter les montants prévisionnels.

Monsieur le Président dit que la définition des priorités est nécessaire et il faut travailler pour les définir.

Monsieur le Président demande si des délégués ont des questions ou des remarques à formuler concernant le débat d'orientation budgétaire.

Personne ne prenant la parole, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire adopte à la majorité (1 contre, 2 abstentions) le débat d'orientation budgétaire 2012.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Person parle de la fête des Saint Hilaire de France qui se déroulera en 2012.

Monsieur Godart s'interroge sur la proposition de réalisation des logos communautaires.

Monsieur le Président dit qu'il s'agit d'animation de territoire et de mise à disposition des moyens humains de la Communauté de Communes. Cette prestation sera réalisée à titre gratuit.

Monsieur Duhal s'interroge sur la réunion de présentation du diagnostic territorial et financier du rapprochement des deux Communautés de Communes.

Monsieur le Président dit que beaucoup d'informations ont été données au cours de la soirée et il faut les intégrer.

Monsieur Godart s'interroge sur le calendrier de la réforme.

Monsieur le Président dit que le calendrier n'est pas défini et il dépendra du travail effectué par les groupes de travail et des décisions des conseils municipaux.

Monsieur le Président dit qu'il y a un important chantier à étudier sur les compétences et sur les arbitrages financiers.

Monsieur Colot s'interroge sur le projet de gouvernance illustré au cours de la réunion.

Monsieur le Président dit que cette illustration n'est qu'une application stricto sensu de la loi.

Monsieur le Président demande si des délégués ont des questions à formuler. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Président remercie les membres présents et lève la séance.

Fait à Suippes, le 23 février 2012

Le Président,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES
(MARNE)

